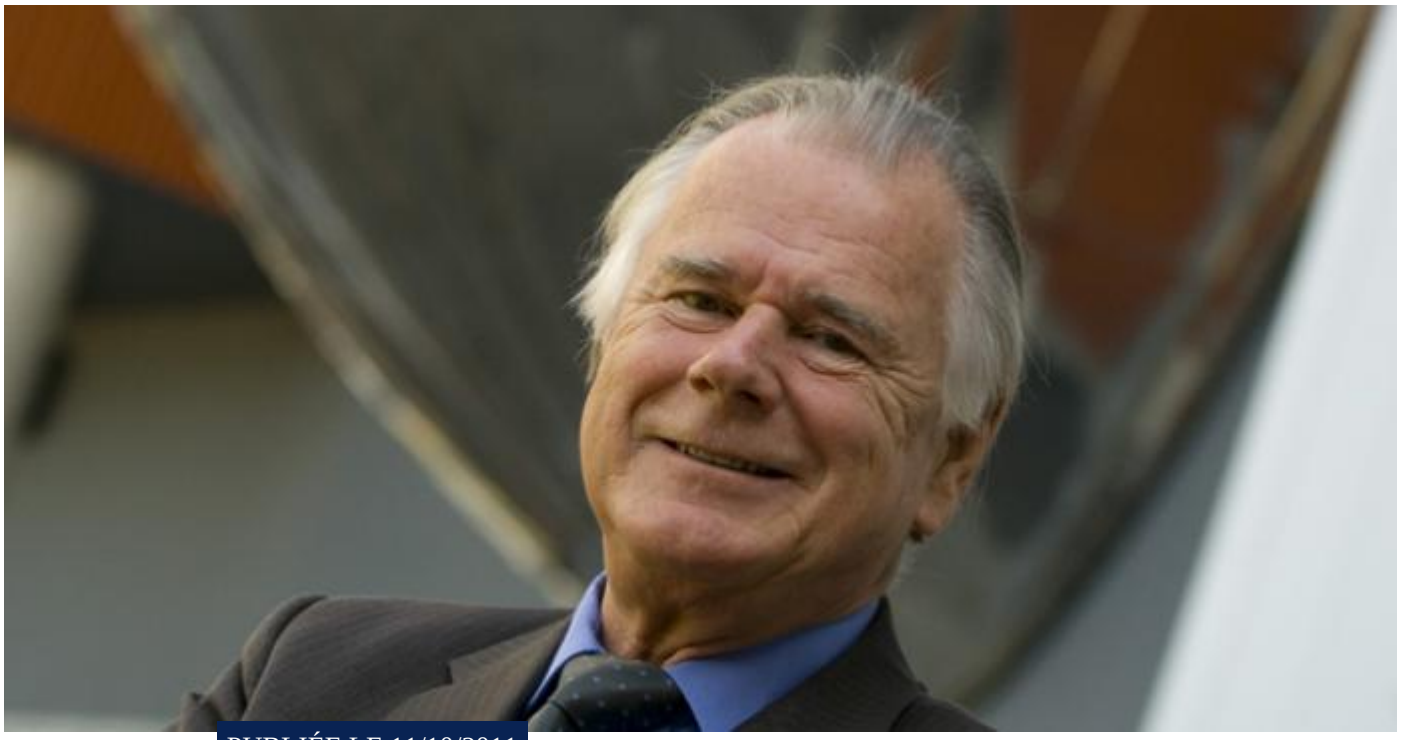
Trois questions à Jean-François Robert, président du CESER de Franche-Comté



DÉCRYPTAGE PUBLIÉE LE 11/10/2011

A propos de la mobilité des jeunes

Jean-François Robert, président du CESER de Franche-Comté, a présenté récemment un rapport sur le logement des apprenants.

En quoi votre rapport rejoint-il ou diffère-t-il de celui du CESE sur la question du logement des jeunes ?

Jean-François Robert : Le constat est semblable sur les principaux freins : importance des coûts des loyers, des transports pour l'accès aux formations, du permis de conduire… Nous avons en commun une préconisation importante : l'utilisation de l'outil Internet afin de centraliser et rendre plus visibles les offres de logements à proposer aux jeunes. Le portail du Centre régional information jeunesse (CRIJ) constitue un excellent outil à cet égard.

Le développement d'une offre de logements abordables et en mode diversifié est-il une des réponses ?

Jean-François Robert : Oui, le CESER de Franche- Comté recommande notamment à la Région d'encourager les bailleurs sociaux à explorer les pistes de sous-location et de colocation. La formule du logement chez l'habitant est à développer également, moyennant des modalités d'accompagnement lorsque l'apprenant est mineur.

Comment l'aide au logement des jeunes pourrait-elle se traduire concrètement ?

Jean-François Robert : Comme le CESE, nous estimons que le mois de carence concernant l'allocation logement doit être supprimé. Il faut aussi faire évoluer les textes relatifs aux effets de seuil concernant l'APL.
Nous proposons un rapprochement de la Région avec Action Logement en vue d'établir une convention de Garantie de risques locatifs, l'engagement d'une démarche de labellisation de logements, la mise en place d'un chèque « habitat » par la Région, étendu aux logements ainsi labellisés. Enfin, nous insistons sur les potentialités offertes par l'Union régionale Habitat et

Développement Cal-Pact qui, au travers de partenariats
avec deux agences immobilières sociales, apparaît être un levier complémentaire, pour une synergie avec les acteurs locaux du logement.

© - copyright CESE - Novembre 2026